



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 12 janvier 2012, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 17 janvier 2012 en séance ordinaire, à 19H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 14

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Anne-Marie BELENFANT, Pierre-Nicolas MERSIOL, Philippe SCHUHLER, Annie MICHEL, Corinne HOFF, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPFFEL, Olivier KEMPF, Etienne ADLOFF

Absents excusés : 5

Romain BURRUS qui donne procuration à Gérard ZIPPERT  
Myriam WINKLER qui donne procuration à Sabine LEISER  
M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à Philippe SCHUHLER  
M. Pierre LEVYCKYJ qui donne procuration à Claude HAULLER  
M. Guy JACOB qui donne procuration à Christiane SCHEPPLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

19 H 00 – Présence de M. MANGIN Pascal

20 H – Présence de M. Manfred NIESS

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour apporter une modification dans l'ordre de traitement des points prévus à l'ordre du jour :

L'ordre du jour sera traité de la manière qui suit :

### ordre du jour

- |   |   |
|---|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2011  | 2 |
| 2) Demande d'ouverture à l'urbanisation de la rue du Ramstein   | 2 |
| 3) Fixation d'un calendrier de travaux pour l'ouverture à l'urbanisation des voies à créer (et situées en emplacement réservé au POS) | 3 |
| 4) Impasse du Rebgarten – acquisition emplacement réservé terrain SCI Le Clos de Bellevigne .....                                     |   |
| 5) Cession du chemin rural – lieu dit Saint Sébastien   | 4 |
| 6) Zone artisanale du Wasen - Cession du lot n°11   | 5 |

|   |    |
|---|----|
| 7) Zone artisanale du Wasen - cession du lot n° 12  | 5  |
| 8) Maison des Compagnons – lot 4 Sté XILIPAN – validation avenant n° 2  | 5  |
| 9) Camping – renouvellement exploitation par Délégation de Service Public   | 6  |
| 10) Personnel Communal – renouvellement du CUI (contrat unique d’insertion)   | 6  |
| 11) Cérémonie des Vœux -cadeaux   | 7  |
| 12) Admission en non-valeur   | 7  |
| 13) Réalisation du Document unique d’évaluation des risques professionnels  | 7  |
| 14) Divers  | 8  |
| a) Droit de préemption urbain   | 8  |
| b) Présentation de la charte d’action sociale pour le personnel communal du CNAS- Comité National d’Action Sociale          | 8  |
| c) Désignation d’un correspondant CNIL  | 9  |
| d) Intervention de M. Philippe FERLET – Directeur de l’école élémentaire lors de la Commission administrative du 10/01/2012 | 9  |
| e) Prochaines réunions  | 10 |
| f) Recensement de la population   | 10 |
| g) Schéma départemental de fusion intercommunale  | 10 |

## 1) **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2011**

Ce point est reporté à l’ordre du jour de la prochaine séance.

## 2) **Demande d’ouverture à l’urbanisation de la rue du Ramstein**

M. le Maire fait part au Conseil municipal d’une demande de M. Stéphane MERSIOL d’ouvrir à l’urbanisation la rue du Ramstein le long de la parcelle 1101/357 -section 15, située en zone U du POS, afin de pouvoir réaliser la vente de ses terrains avant le 31 janvier 2012.

Cette demande a déjà été évoquée lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a rencontré en présence des adjoints, les différents partenaires de la Commune concernés par cette ouverture de voirie (SDAUH -BEREST - SDEA).

Que les coûts engendrés par cette opération sont estimés à 158 000 € HT, (hors coût d’acquisition des emplacements réservés et des frais de maîtrise d’œuvre) si le conseil décide de réaliser tout de suite la voirie définitive.

Que le coût de l’opération ne se chiffre qu’à 95 500 € HT, en ne réalisant que la pose des réseaux et la voirie provisoire, permettant de rendre constructible immédiatement les deux parcelles.

Que cette opération permettrait de réaliser le bouclage définitif entre la rue du Haut-Kœnigsbourg et la rue du Ramstein.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote à raison  
De 13 voix en faveur du projet,  
De 1 voix contre,  
De 5 abstentions,

Décide d’engager les travaux de ce bouclage au courant de l’année 2012, sous réserve d’acquisition foncière de l’emplacement réservé, en mettant en place les réseaux eau, assainissement, éclairage public, ainsi que la voirie provisoire ;

S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2012

Le Conseil Municipal attire l'attention du vendeur sur le fait que les permis de construire des terrains desservis par cette voie nouvelle à créer ne seront accordés que lorsque la voirie provisoire sera mise en place - fin 2012 (délai prévisionnel).

Plusieurs conseillers, soucieux de la maîtrise des finances communales, émettent le souhait de travailler sur la planification des ouvertures de voies en définissant des critères conditionnant ces ouvertures.

### 3) Fixation d'un calendrier de travaux pour l'ouverture à l'urbanisation des voies à créer (et situées en emplacement réservé au POS)

Il est proposé de fixer le calendrier de travaux comme suit :

| Années      | Création de voies en emplacement réservé   | Montant prévisionnel de travaux (en € HT)  |
|-------------|--|--|
| 2012 - 2014 | Bouclage rue du Ramstein - rue du haut-Koenigsbourg  | 158 000 € HT (hors frais d'acquisition des terrains destinés à la voirie)  |
| 2012 à 2014 | Impasse du Rebgarten : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition terrains emplacement réservé</li> <li>• Procédure de modification de l'emplacement réservé en fonction des négociations</li> </ul> | Env. 80 000 €  |
| 2015 à 2018 | Impasse du Rebgarten : travaux   | 746 900 € HT (hors frais d'études)   |
| 2018 ...    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur rue Maymatt</li> <li>• Secteur rue du Ramstein rue du Haut Koenigsbourg (suite)</li> <li>• Secteur du Hohrain</li> </ul>                                      | 646 000 €<br>395 000 €<br>778 000 € (hors frais d'études et frais d'acquisition des terrains destinés à la voirie) |

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,  
Décide d'ajourner le point et de le reporter au prochain Conseil Municipal.

Le Conseiller Municipal Maximilien ZAEPFFEL quitte la séance.

#### **4) Impasse du Rebgarten – acquisition emplacement réservé terrain SCI Le Clos de Bellevigne**

- Suite aux délibérations du 15/12/2009 et du 07/07/2010, dans lesquelles la Commune décide d'acquérir les deux parcelles n° 1085/489 et 1087/489 - section 15, la 1<sup>ère</sup> acquise dans le cadre de la cession gratuite des 10% prévue au POS, au titre de l'emplacement réservé Impasse du Rebgarten), la seconde acquise à l'euro symbolique pour réaliser l'alignement sur la Route du Vin ;
- Considérant que la loi a supprimé la règle des 10 % de cession gratuite
- Mais qu'en contrepartie, le propriétaire, la SCI le Clos de Bellevigne, accepte de vendre lesdites parcelles à la Commune au prix de 1 €,

Le Conseil Municipal après délibération et vote

Décide

- D'accepter la cession des deux parcelles n° 1085/489 et 1087/489 situées section 15 d'une superficie respective de 2,17 ares et de 0,21 ares, au prix de 1 €
- De reverser les parcelles dans le domaine public de la Commune
- Charge le Maire de signer les pièces afférentes
- Charge l'étude de Me Walter de la rédaction de l'acte et de procéder aux formalités auprès du livre foncier

#### **5) Cession du chemin rural – lieu dit Saint Sébastien**

Il s'agit de revenir sur l'extrait de délibérations du 26 juillet 2011 qui validait la cession du chemin rural sis section 21 - séparant les parcelles 294 et 295 au lieu dit Saint Sébastien à M. Michel SILBER.

La parcelle était classée dans le domaine public de la Commune en tant que chemin rural.

Il est rappelé que le Conseil municipal lors de la séance du 26/07/2011 a procédé au déclassement de la parcelle pour la reverser dans le domaine privé de la Commune au motif que le déclassement ne portait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

M. SILBER Michel indiquait être propriétaire des parcelles 294 et 295.

En réalité, le nu- propriétaire de ces deux parcelles est M. Dominique HAASZ

Le Conseil Municipal après délibération et vote

décide de ne pas céder les terrains à M. SILBER, au motif qu'il n'est pas propriétaire des parcelles voisines.

Décide de céder l'ensemble du terrain sis section 21 - parcelle 505/0.294 d'une superficie de 1,17 ares à M. Dominique HAASZ au prix forfaitaire de 1 000 €

Dit que l'arpentage est à la charge de l'acquéreur

Charge l'étude du notaire Me WALTER de la rédaction de l'acte  
Charge le maire de signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

#### **6) Zone artisanale du Wasen - Cession du lot n°11**

Suite à la demande de M. NIESS gérant de la Sté NIESS, et vu la présentation de son projet, effectuée devant le Conseil Municipal,  
Entendu que M. NIESS souhaite créer très rapidement une base d'activité à Dambach-La-Ville pour y développer son activité de vente et de réparation de tracteur ouvert au domaine agricole et viticole ; avec l'intention d'embaucher 6 personnes ;

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote

Décide de céder le lot n° 11, à la SCI LA VILLE d'une superficie de 38,56 ares

- au prix hors taxes et net vendeur  
de 92 544,00 €,  
augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 14 588,79 €,  
soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 107 132,79 €  
Charge l'étude de Me WALTER de bien vouloir rédiger l'acte de vente

#### **7) Zone artisanale du Wasen - cession du lot n° 12**

Suite à la demande de M. Pascal MANGIN, et vu la présentation de son projet, qui consiste à la création d'un garage destiné à la réparation et à la commercialisation d'engins destinés à la viticulture,  
Entendu les explications apportées par M. MANGIN et son épouse ;

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote

Décide de céder le lot n° 12, à la SCI Les explorateurs d'une superficie de 33,21 ares

- au prix hors taxes et net vendeur  
de 79 704,00 €,  
augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à  $378,34 \times 33,21 = 12 564,67$  €,  
soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 92 268,67 €

#### **8) Maison des Compagnons – lot 4 Sté XILIPAN – validation avenant n° 2**

Le présent avenant a pour objet de valider des prix nouveaux en vue de passer commande

à l'entreprise de fournitures de caractéristiques semblables ou sous un conditionnement différent que les matériaux prévus au bordereau de prix :

- Fourniture de panneau isolant Sylvactis 55 FX 1200/575 **120 mm** pour un prix de 9.00 Euros HT / m<sup>2</sup> en complément de fourniture de panneau isolant Sylvactis 55 FX 1200/575 **100 mm** pour un prix de 7.50 Euros HT / m<sup>2</sup> ;

ces panneaux plus épais permettront de renforcer l'isolation thermique des combles.

- Participation aux frais de livraison de 12.00 Euros HT

Le Conseil Municipal décide de valider le présent avenant.

## 9) Camping – renouvellement exploitation par Délégation de Service Public

Le Conseil Municipal,

Après délibération vote,

- Décide de confier la gestion du camping, par délégation de service public, Au Restaurant La Vignette de Dambach-La-Ville pour la période du 01/04/2012 au 31/12/2012
- Valide les tarifs ci-dessous

| Forfait avec douche                           | Tarifs 2012                       |
|---|-----------------------------------|
| • Camping-car avec 2 adultes (eau comprise) : | 11,20 €                           |
| • Caravane avec 2 adultes :                   | 11,20 €                           |
| • Tente avec 2 adultes :                      | 10,50 €                           |
| • Adulte supplémentaire :                     | 2,10 €                            |
| • Enfants de – 7 ans                          | 1,85 €                            |
| • Voiture :                                   | 2,00 €                            |
| • Moto :                                      | 2,00 €                            |
| • Electricité :                               | 2,50 €                            |
| • Animaux :                                   | 1,50 €                            |
| • Taxe de séjour :                            | 0,30 € (par personne et par jour) |

- Fixe le fermage du bail à 153,16 € par mois, et décide d'indexer ce bail sur l'indice des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2011, soit 121,68 (+2,11% par rapport à indice 4<sup>ème</sup> trimestre 2010)
- Fixe l'avance sur charges à 600 € par mois,
- Dit que le loyer et les avances sur charges seront à payer d'avance avant le 5 du mois en cours

Il est rappelé à l'exploitant que la taxe de séjour qu'il perçoit sera à reverser à la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg.

## 10) Personnel Communal – renouvellement du CUI (contrat unique d'insertion)

M. l'adjoint Claude HAULLER expose que le Contrat Unique d'Insertion, d'une durée de un an de Monsieur Robert ERLNBACH s'achève le 21/02/2012.

Vu la proposition de Pôle emploi de reconduire le contrat sur une durée de un an (la 3<sup>ème</sup> et dernière année)

Il est rappelé que l'aide de 2011 représentait une aide de 75 %, qui portait sur 20 heures de travail pour un total de 24 heures travaillées ;

L'aide proposée par emploi portera sur 80% du salaire portant sur un total de 20 H de travail pour un total de 24 heures travaillées.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- Décide de renouveler le CUI de M. Robert ERLNBACH, pour une durée de 1 an du 22/02/2012 au 21/02/2013, à raison de 24 heures hebdomadaires de travail ;
- Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes.

### **11) Cérémonie des Vœux -cadeaux**

Le Conseil Municipal après délibération,  
Décide de payer un bon cadeau de 50 € dans un magasin de sport aux sportifs méritants qui ont été honorés lors de la cérémonie des vœux ;

A savoir :

- Gaétan GLEITZ - entraîneur à l'USD
- Stéphane FREYERMUTH - responsable équipe jeunes - USD
- Mathilde DIRRINGER - tennis club de Dambach-La-Ville - championne d'Alsace catégorie « 12 ans »
- Candice COLOMBAT - championne d'Alsace de Karaté - catégorie « Benjamine »

### **12) Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal décide après délibération et vote,  
D'admettre en non-valeur le produit 2008 (titre 354) correspondant au recouvrement du droit de place pour terrasse de M. KIENTZ Yves d'un montant de 607,50 €.

Le titre initial s'élevait à 810 €. Sur ce montant 607,50 € sont impayés.

### **13) Réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin;

Considérant que la démarche de mise en place du Document Unique a été réalisée selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels a été

validé par le Service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

DECIDE DE :

Valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE A :

Mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

Solliciter auprès du Fonds National de Prévention la subvention accordée au vu de la signature de la convention de subvention entre la Commune/Etablissement et le Fonds National de Prévention.

#### **14) Divers**

##### **a) Droit de préemption urbain**

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes qui suivent :

- Vente des Consorts GOETZ, FURST et JOBSE à M. Sébastien BACI et Melle BOUCHE de terrains bâtis sis 23 rue de la Gare - cadastrés section 25 parcelles 314 A et 314 B d'une superficie de 6,70 ares.
- Vente de M. et Thomas FRIEDRICH et Melle Anne FRIEDRICH à la SCI du Sacristain d'un terrain bâti sis 11 rue des Teinturiers- cadastré section 16 parcelle 118 d'une superficie de 2,73 ares.

##### **b) Présentation de la charte d'action sociale pour le personnel communal du CNAS- Comité National d'Action Sociale**

Le CNAS qui est le comité d'entreprise des employés de la Commune a décidé de mettre en œuvre une charte de l'action sociale visant à prendre en compte la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant les valeurs essentielles du CNAS que sont la mutualisation et la solidarité et de donner encore plus de légitimité au rôle du délégué élu et agent ainsi qu'au correspondant .

Dans notre commune est désigné :

- correspondant : Cathy SCHUHLER
- délégué élus : Sabine LEISER
- délégué agent : Florence MEYER



### **c) Désignation d'un correspondant CNIL**

La Commission Nation de l'Informatique et des Libertés (CNIL) encourage à la nomination d'un correspondant CNIL afin de garantir sa conformité à la Loi Informatique et Libertés et créer les conditions nécessaires à un usage efficace et raisonné de l'informatique.

Mme Florence MEYER, secrétaire générale, est désignée comme correspondante.

### **d) Intervention de M. Philippe FERLET – Directeur de l'école élémentaire lors de la Commission administrative du 10/01/2012**

Mme SCHEPPLER explique au Conseil Municipal que suite à une enquête menée auprès des parents d'élèves nés en 2008 et 2009, 25 parents ont répondu favorablement à l'inscription de leur enfant en section bilingue à la prochaine rentrée scolaire.

Mme SCHEPPLER explique que M. FERLET est intervenu à ce sujet lors de la commission administrative du 10/01/2012.

M. FERLET a fait part aux membres de la Commission Administrative de la baisse du nombre d'élèves par classe à l'école élémentaire et du risque de fermeture de classe à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Il a constaté et déploré le fait que le périscolaire intercommunal local affiche complet et que cet état de fait empêche selon lui l'accueil de nouveaux élèves qui choisissent d'être scolarisés dans une autre commune avec une structure d'accueil ayant encore des places disponibles.

Il a également fait part de ses inquiétudes aux élus, par rapport au projet d'ouverture d'un site bilingue à Dambach-La-Ville et d'un autre à Ebersheim, pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour lui les écoles de la Commune de Dambach-La-Ville n'accueillent pas suffisamment d'élèves pour que l'enseignement bilingue se déroule dans des conditions optimales.

Il explique que le cursus monolingue d'enseignement, qui sera dispensé aux enfants qui ne choisiront pas la filière bilingue, se fera dans des classes à double, voire à triple niveau, vu le peu d'élèves concerné.

Il appréhende même, à moyen terme, une fusion du site bilingue de notre commune avec celui d'Ebersheim, qui se ferait avec la fuite des élèves de Dambach vers Ebersheim, étant donné le manque de place au périscolaire de Dambach.

Le maire répond qu'une réunion est prévue entre l'inspection de l'Education Nationale et les parents d'élèves concernés, le mercredi 8 février 2012 à la Laube pour présenter la politique pour l'enseignement de l'allemand ainsi que les principes de fonctionnement des sites bilingues. Il invite les membres du conseil à être présent.

### **e) Prochaines réunions**

Commissions administratives et préparation du budget:

- Mercredi 15 février 2012 - 19 H  
Mercredi 22 février 2012 - 19 H  
Mardi 28 février 2012 - à 19 H

Prochaine séance du Conseil Municipal

- Mardi 21 février 2012 - 19 H
- Mardi 13 mars 2012 - 17 H - séance budgétaire

### **f) Recensement de la population**

Le Maire rappelle que 2012 est une année de recensement à Dambach-La-Ville. Le recensement démarrera officiellement le jeudi 19 janvier 2012 pour s'achever le samedi 18 février 2012.

Quatre agents recenseurs passeront dans le village pour procéder à ce travail. La population est appelée à leur réserver un bon accueil.

### **g) Schéma départemental de fusion intercommunale**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un RDV en date du 10 janvier 2012, avec M. le Préfet, Pierre-Etienne BISCH, en présence des adjoints, au sujet de la demande de Dambach-La-Ville de rejoindre la Communauté des Communes de Sélestat.

M. le Préfet a expliqué lors de cet entretien que les plates formes départementales ont été créées pour répartir les richesses en fonctions des bassins d'emploi.

Celle de Dambach-La-Ville a été mise en œuvre pour répondre aux besoins du secteur de Barr et du Bernstein.

Il est donc impossible pour Dambach-La-Ville de partir rejoindre la Communauté des Communes de Sélestat et qu'il maintient par conséquent le périmètre de fusion des deux communautés des Communes du Piémont de Barr.

Il est toutefois favorable à la mise en place de conventions intercommunales pour développer certains axes de travail avec la Communauté des Communes de Sélestat : transport, tourisme...

La secrétaire de séance  
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance  
Gérard ZIPPERT